



PARIS 12

# Nos Honoraires d'agence\* (TTC)

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acqureur
De 0 à 60 000 €	Forfait 5000 €	
De 60 001 € à 80 000 €		9 %
De 80 001 € à 120 000 €		8 %
De 120 001 € à 200 000 €		7 %
De 200 001 € à 500 000 €		6 %
Au delà de 500 001 €		5,30 %

## LOCATION DES PROFESSIONNELS (locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :**

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

**Renouvellement de bail** à la charge du locataire : 450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC)

600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 1<sup>er</sup>/05/2022

SARL AJP IMMOBILIER au capital social de 980 000 € - 377 714 100 RCS NANTES - TVA intracommunautaire : FR 49 377 714 100

Carte professionnelle 4401 2018 000 031 685 délivrée par la CCI de Nantes St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :

RC Generali n° AR791047 - Garantie financière : CEGC, 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX (Contrat n°39447TRA221)

Transaction : 110 000 € | Contrat N°29447GES221 Gestion : 3 440 000 € . Adresse du siège social Groupe AJP : 38 route de Rennes - 44300 NANTES

## LOCATION

### HONORAIRES PROPRIETAIRES

1 mois de loyer Hors Charges et Hors Taxes  
(avec au minimum, le montant d'honoraires demandé au locataire)

### HONORAIRES LOCATAIRES

- Baux soumis à la loi du 06/07/1989 :

15 € / m<sup>2</sup> dont 3 € / m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Dans la limite du plafond de 15 Euros/m<sup>2</sup> conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

**Baux Code Civil** (bail logement de fonction, bail secondaire, bail parking) :

1 mois de loyer HT (TVA à 20%).

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

#### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)  
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise  
3% du montant TTC des factures de travaux supérieure  
à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

